



Resiliation contrat suite suspension de permis

Par **lucho13**, le **31/01/2012 à 12:17**

Bonjour,
J'ai fait l'objet d'une suspension de permis de 6 mois, (suite à un stage de la sécurité routière), j'ai appris que je devais prévenir mon assurance de cette suspension, ce que j'ai fait par courrier.
Réponse de mon assurance: "Nous ne pouvons donner suite à votre modification de contrat (?), en conséquence, nous résilions votre contrat."
Mes questions: 1) Est-ce légal de résilier mon contrat suite à une suspension de permis ?
2) Est-ce que le fait de prévenir mon assurance de ma suspension constitue une modification de mon contrat ?
Merci pour votre aide